

Conditions Générales de vente

Article 1 : Objet des Conditions Générales de Vente

Les présentes **Conditions Générales de Vente (CGV)** ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'**Agence Bouatit Travel** s'engage à organiser, pour le compte du **Voyageur** adressé par le **partenaire Décathlon Travel**, un **circuit touristique dans la région de Djanet (désert Algérien)**.

Les présentes CGV régissent les droits et obligations réciproques de l'Agence et du Voyageur, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux contrats de voyage et de séjour.

Article 2 : Déclarations

Du Client : le Client certifie que toutes les informations transmises à l'Agence sont authentiques.

De l'Agence : l'Agence déclare être agréée et légalement autorisée à exercer son activité conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : Prestations incluses

Le prix du voyage inclut :

- Accueil à l'aéroport et transferts locaux,
- Billets ALGER-DJANET-ALGER
- Hébergement en bivouac/auberge selon le programme,
- Pension complète (repas, gouters et boissons),
- Encadrement par guides et équipe Touareg (chauffeurs, cuisiniers, chameliers ou âniers selon programme),
- Excursions et activités prévues dans le circuit,
- Soirées musicales assurée par un groupe touareg,
- Assistance locale en cas de besoin,
- Prise en charge des démarches de visa.

Ne sont pas inclus :

- Billets d'avion internationaux,
- Frais de visa de régularisation (à payer à l'arrivée aux autorités algériennes),
- Assurances personnelles (voyage, rapatriement, santé),
- Dépenses personnelles et pourboires,
- Toute prestation non mentionnée comme incluse.

Article 4 : Annulation

Plus d'un mois avant la date de départ : annulation gratuite et remboursement intégral des sommes payées.

Jusqu'à 15 jours avant la date de départ : remboursement de 50% du prix total de réservation.

à moins de 15 jours de la date de départ : aucun remboursement n'est possible ; sauf cas de force majeure dûment justifié (maladie grave ou décès d'un proche au premier degré).

Article 5 : Responsabilités

1. Engagements de l'Agence

L'Agence **s'engage à fournir l'ensemble des prestations** prévues au présent contrat et détaillées dans le programme du circuit. Elle s'efforcera de garantir la bonne exécution des services proposés, dans la limite des conditions locales et des imprévus pouvant survenir au cours du voyage (conditions climatiques, contraintes administratives, etc.).

2. Engagements du Voyageur

Le Voyageur **s'engage à respecter** :

- les **règles de sécurité** édictées par l'Agence et ses représentants ;
- les **coutumes locales** et les **usages culturels** en vigueur dans la région visitée ;
- la **préservation de l'environnement**, notamment dans les zones naturelles protégées ;
- ainsi que les **consignes données par les guides et accompagnateurs** tout au long du séjour.

Tout comportement du Voyageur contraire à ces obligations pouvant compromettre la sécurité du groupe ou le bon déroulement du voyage pourra entraîner son exclusion du circuit, sans remboursement.

3. Responsabilité

L'Agence **ne saurait être tenue responsable** des pertes, vols, dommages, accidents ou incidents **résultant d'un manquement ou d'une négligence personnelle du Voyageur**, ou survenant en dehors des prestations directement organisées par l'Agence.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant la conclusion du contrat, les accepter sans réserve et s'engagent à en respecter l'ensemble des dispositions.

L'acceptation du devis, la signature du contrat ou le paiement total ou partiel du prix du voyage par le Voyageur vaut adhésion pleine et entière aux présentes CGV.

Le Voyageur

Nom :

Signature :

L'Agence BOUATIT TRAVEL

Nom : TAHAR HACHEMI BOUATIT

Signature et cachet :